

TOURCOING

Journal du lundi 6 juin

Mardi. Ouverture d'épaves de dix heures à onze heures au cadavre. Bibliothèque communale de neuf heures à midi et de deux à six heures.

La Procession du Saint-Sacrement

Deux mille Tourcoingnois se rendent à Saint-Gérard

Depuis la suppression des processions à Tourcoing, par arrêté municipal de 1907, les catholiques Tourcoingnois s'en vont chaque année aux processions organisées dans les localités voisines...

Toutes les habitations de ce populeux quartier ouvrier étaient décorées, chacun ayant mis un empressement remarquable pour orner sa maison.

M. l'abbé Mares, curé de la paroisse Saint-Gérard avait organisé le cortège. Plus de deux cents groupes ont défilé par les rues et chemins du quartier pour venir par les rues de la Potence et des Trois-Pierres, vers l'église St-Gérard.

Nous avons remarqué dans le cortège deux excellentes musiques, toujours dévouées aux fêtes religieuses: les « Amis Réunis » et la « Fanfare de l'Institution Saint-Louis »...

Une foule très nombreuse de Tourcoingnois se pressait sur les accotements des routes, s'agitant pieusement sur le passage du Saint-Sacrement, alternativement porté sous le dais par MM. le chanoine Leclercq, doyen de St-Christophe; le pro-doyen Gruson, de Notre-Dame, le chanoine Marchand, curé de la Croix-Rouge.

Pris des officiants se trouvaient, en habits de cour, MM. les abbés Malajouin, curé du Sacré-Coeur, Braetz, curé de Saint-Jean-Baptiste; Dehoor, prêtre habitué à Saint-Christophe, et le R. P. Lepers, capucin.

Un premier reposoir avait été édifié avec beaucoup de goût dans la ferme de la ferme de M. Niffle, chemin du Mont-à-Leur; la bénédiction du Saint-Sacrement y fut donnée par M. le chanoine Leclercq.

Un second reposoir, dressé par M. et Mme Clarisse, en face de leur maison, rue de la Potence, la bénédiction fut donnée par M. le pro-doyen Gruson.

Un troisième reposoir, qui se voyait autrefois à Tourcoing, lors de la procession de St-Christophe, avait été élevé contre l'église St-Gérard. Les groupes se sont massés dans le terrain déblayé d'une ancienne briqueterie; la foule y entassa. Dès que le Saint-Sacrement est exposé sur le reposoir, le « Oredo » est entonné par plus de six mille catholiques.

LES FUNÉRAILLES DE SEUR JULIETTE. — A l'issue du service funèbre célébré samedi à Tourcoing, le corps de la vénérable, née Clémence Duer, supérieure de l'Hospice de Tourcoing, a été transporté à Forest-Warandin, village natal de la défunte. M. le curé de la paroisse retraça en termes délicats et émus la vie de dévouement de la défunte.

UNE CHUTE DE SIX MÈTRES AU BRUN-PAIN. — Un jeune homme de Forest-Warandin, nommé Henri Schouteten, est tombé dimanche après-midi, vers trois heures, d'une hauteur de six mètres à l'église Sainte-Anne, au Brun-Pain. Le jeune imprudent était monté pour dénicher des oiseaux. Le pied qu'il avait posé sur une pierre en pente, glissa et il fut précipité sur le pavé, où il tomba sur le ventre.

LES CAMARADES qui l'accompagnaient, informèrent M. l'abbé Lerouge, curé de la paroisse, qui fit transporter Schouteten au domicile de ses parents, rue d'Anor. Le dénicheur est resté deux heures sans connaissance. Le docteur qui l'a soigné a relevé des contusions à la figure, où il pourra se prononcer que dans quelques jours sur les suites de cet accident.

La chute s'étant produite à la sortie des vèpres, un grand rassemblement s'était formé autour du blessé.

VÉRITABLES CÉRÈTES SAN-CÈRE, vendus par R. et Tg. M. Vanzeven, 94 r. de la Cloche, T. R. OHNEN SUSPECT. — Un petit chien errant s'était réfugié dimanche matin à l'épicerie Parisienne, rue Saint-Jacques et refusait de sortir. Un agent de service dans la rue, informé, vint le saisir et le conduisit à l'abattoir. Comme ce chien errait depuis plusieurs jours, il a été abattu. Un vétérinaire l'a examiné; il ne portait aucune trace de rage.

POLICE DES CABARETS. — Deux cabarets de la rue Sainte-Barbe, Rachel Mass et

Nouvelles Religieuses

La Fête du Sacré-Coeur

Comme la fête du Très-Saint-Sacrement, la fête du Sacré-Coeur a été célébrée dimanche avec une grande piété.

Tous les offices ont été suivis avec beaucoup d'empressement par les fidèles. Les processions en l'honneur du Très-Saint-Sacrement se sont déroulées dans les églises gracieusement décorées, aussi magnifiques que les précédentes.

Respondant à l'invitation des comités paroissiaux, les catholiques avaient, en très grand nombre, orné leurs maisons de drapeaux et de bannières en l'honneur du Sacré-Coeur.

Dans le canton de Lanoy, la Fête-Dieu a été célébrée en grande solennité dans toutes les paroisses du canton de Lanoy.

Dans les communes où peut librement se dérouler la procession publique du Saint-Sacrement, des cortèges religieux ont parcouru les rues au milieu des fidèles rangés sur les trottoirs.

Cette intention, les paroissiens avaient pavé avec goût leurs habitations. Les groupes qui présentaient par les processions faisaient l'admiration des assistants par leur excellent tenue.

Les paroissiens ont été très nombreux à assister à la messe solennelle qui a eu lieu à l'église St-Vincent, où a été donnée la dernière bénédiction du Sacré-Coeur.

CHAPPELLE DE LA VISITATION. — Le 5 juin, les religieuses de la Visitation Saint-Martin ont célébré le troisième centenaire de la fondation de leur Ordre. Mgr Monnier, évêque de Lydda, présidera la fête qui se célébrera dans la Chapelle de la Visitation, à 10 heures.

Le dimanche 6 juin, à 9 heures, aura lieu un salut solennel suivi de la bénédiction des statues de St François de Sales et de St Jeanne-Françoise Chantal, à 10 heures.

Le 6 juin, à 9 heures, messe solennelle par le curé de la paroisse St-Christophe, à 10 heures, messe par Mgr Lyoya, à 3 heures, vêpres solennelles pontificales; sermon par M. l'abbé Loiselet.

Congrès eucharistique diocésain. — Un important Congrès eucharistique, qui aura lieu dans les paroisses du canton de Lanoy sera tenu, à Ascar, le dimanche 26 juin.

Il sera présidé par Mgr Margerit, avec le concours de M. l'abbé Delecluse, doyen de Lanoy, et de plusieurs autres autorités ecclésiastiques.

Depuis plusieurs mois, la maîtrise paroissiale prépare, en vue de cette solennité, l'exécution d'une messe à trois voix.

Le Congrès se terminera l'après-midi par une procession à laquelle prendront part les délégations de tout le canton, sous la conduite des curés de chaque paroisse.

Le Congrès a annoncé comme devant être magnifique et triomphal.

Les communications faciles et les nombreux trains qui desservent la localité permettent d'espérer la présence d'un grand nombre d'étrangers.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Oul, professeur d'accouchements et hygiène de la première enfance, à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille (fondation de l'Université de Lille) a été nommé, sur sa demande, à partir du 1er juin 1910, professeur de clinique obstétricale à l'École normale supérieure de Lille.

Sont autorisés à prendre part en 1910 au concours pour l'admission à l'École normale supérieure de Lille: — Option A: MM. Denis, de St-Sébastien; — Option B: MM. Denis, de St-Sébastien; — Option C: MM. Denis, de St-Sébastien.

Section des Sciences — Groupe I: MM. Beauvais, Biassat, Bertin, Car, Cournot, Dassonville, Dechaume, Deshayes, Dupont, Duval, Gaudin, Gamin, Lefebvre, Leroy, Manet, Ousselin, Panier, Ranson, Sarrailh, Villain.

M. Lavy, licencié ès sciences physiques, professeur de physique au Collège d'Ardenne, est détaché pour l'enseignement de la physique au Lycée de Valenciennes pendant la durée du congé accordé à M. Coué, et en remplacement de M. Seignier, non acceptant.

M. Seignier, professeur chargé, à titre de suppléant, des fonctions de professeur chargé de physique au Lycée de Valenciennes, est maintenu, sur sa demande, dans les fonctions de professeur de physique au Collège de Meaux.

COMMUNICATIONS

TOURCOING. — L'Association amicale des anciens élèves du Foyer organisait, cette année, les trois concours suivants: un concours de composition sur Mer, en train spécial. Prix, repas commémoratifs, 5 fr. 50; Le 4 septembre, à Calais, en train spécial. Prix, repas commémoratifs, 5 fr. 50; Le 14 juillet, à Metz (Alsace-Lorraine), avec bicyclette circulaire, valable cinq jours, en Belgique. Visite de Metz, des environs de Metz, de Gravelotte, et St-Privat de Luxembourg, etc. — Pour tous renseignements, s'adresser à l'École, tous les dimanches, de 9 heures à midi.

LA RAQUETTE DES TRAMWAYS

Tourcoing, le 5 juin 1910.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix, L'article paru dans le Journal de Roubaix d'hier sous la rubrique: « La Raquette des Tramways » appelle quelques observations.

Il est possible que l'embourgeoisement des tramways près de la Grand-Place rende nécessaire l'établissement d'un boulevard, mais ce boulevard qui n'est pas démontré c'est qu'il est indispensable d'enfermer l'église Saint-Christophe dans cette boucle, de la boucler littéralement comme on le fait.

Au cas où cela n'est pas démontré, il est inutile de se demander si c'est bien la nécessité qui a

souvent, le duc et la duchesse ne chôment pas d'invitations. Le plaisir qu'Yvonne éprouvait à rencontrer « monsieur Arfou » n'avait pas diminué; par contre, elle n'avait pas perdu de sa fraîcheur, elle n'avait pas perdu de sa jeunesse.

Non, grand'mère; il ne s'attache jamais aux bonshommes. D'ailleurs, il n'est pas si fort. Il déclare qu'il cherche à se bien marier, tout bonnement, et que, n'étant pas riche, il doit séduire les jeunes filles par ses vertus.

J'aiime à croire qu'il se moque un peu, alors, adieu sa réputation d'homme à femmes. Une chose pourra donner quelque idée du savoir-faire de la duchesse. Aux yeux de tout Paris, c'était le duc qui était entiché d'Antoine. Elle dit un jour à un dîner où ce dernier manquait:

« Je suis maintenant pourquoi mon mari adore ce jeune homme. Il s'est mis en tête de le présenter au Club. Allons! mon cher, ne prenez pas l'air mystérieux. Vous aimez faire des élections comme les vieilles filles aiment faire les mariages.

Antoine fut admis au scrutin suivant. C'était un grand pas vers des destinées plus hautes. Madame de Clamecy, avisée par un petit buche, temps pour son amie Christine:

« Nous sommes bien contentes. Il n'est que temps pour nous d'avoir un succès. Les affaires d'annonceur bien mauvaises pour cette saison. »

De même qu'Antoine dînait environ toutes les deux semaines au premier étage de l'hôtel Clerval, de même Pierre dînait au second tous les huit jours au moins une fois, en compagnie plus que restreinte. Ces soirs-là, Daisy faisait dire à sa belle-soeur de monter se mettre à table si elle était seule, chose qui arrivait

sovent, le duc et la duchesse ne chôment pas d'invitations. Le plaisir qu'Yvonne éprouvait à rencontrer « monsieur Arfou » n'avait pas diminué; par contre, elle n'avait pas perdu de sa fraîcheur, elle n'avait pas perdu de sa jeunesse.

Non, grand'mère; il ne s'attache jamais aux bonshommes. D'ailleurs, il n'est pas si fort. Il déclare qu'il cherche à se bien marier, tout bonnement, et que, n'étant pas riche, il doit séduire les jeunes filles par ses vertus.

J'aiime à croire qu'il se moque un peu, alors, adieu sa réputation d'homme à femmes. Une chose pourra donner quelque idée du savoir-faire de la duchesse. Aux yeux de tout Paris, c'était le duc qui était entiché d'Antoine. Elle dit un jour à un dîner où ce dernier manquait:

« Je suis maintenant pourquoi mon mari adore ce jeune homme. Il s'est mis en tête de le présenter au Club. Allons! mon cher, ne prenez pas l'air mystérieux. Vous aimez faire des élections comme les vieilles filles aiment faire les mariages.

Antoine fut admis au scrutin suivant. C'était un grand pas vers des destinées plus hautes. Madame de Clamecy, avisée par un petit buche, temps pour son amie Christine:

« Nous sommes bien contentes. Il n'est que temps pour nous d'avoir un succès. Les affaires d'annonceur bien mauvaises pour cette saison. »

De même qu'Antoine dînait environ toutes les deux semaines au premier étage de l'hôtel Clerval, de même Pierre dînait au second tous les huit jours au moins une fois, en compagnie plus que restreinte. Ces soirs-là, Daisy faisait dire à sa belle-soeur de monter se mettre à table si elle était seule, chose qui arrivait

TRIBUNNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. MEUSY, vice-président

Les fausses déclarations et les Compagnies de Chemin de fer

Dans le courant du mois d'août 1909, MM. Dubois et Dazin, emballiers expéditeurs à Roubaix, adressèrent des marchandises à un de leurs clients à Lyon. A l'arrivée en gare, les marchandises furent pesées. Il y avait un excédent de poids de 200 Kilogs par rapport à ce qui était déclaré.

La Compagnie du Nord se retourna alors contre l'expéditeur et lui fit assigner en justice pour ouverture et M. Régis Dazin était cité à comparaitre samedi devant le tribunal correctionnel.

M. Dubron, qui s'est chargé de la défense de M. Dazin, explique au tribunal comment opèrent les commissionnaires pour l'expédition des marchandises qui leur sont confiées par leurs clients.

M. Dubron estime que la fausse déclaration de poids ne constitue pas un délit. La Compagnie du Nord, explique au tribunal comment opèrent les commissionnaires pour l'expédition des marchandises qui leur sont confiées par leurs clients.

Après en avoir délibéré, le tribunal rend un jugement acquittant purement et simplement M. Régis Dazin.

Les poursuites de malfaiteurs à Neuville-en-Ferrain

Le 15 avril dernier, profitant de l'absence de M. Wagnon qui travaillait la nuit, des malfaiteurs s'étaient introduits chez lui en perçant le mur mitoyen donnant sur une autre maison. Tous les meubles furent ouverts, les coffres saisis, et une somme de 120 francs fut enlevée.

Après en avoir délibéré, le tribunal rend un jugement acquittant purement et simplement M. Régis Dazin.

L'incident électoral de Linselles

On se souvient que le 24 avril dernier, après la clôture des opérations électorales, M. Linselles, un ouvrier tissandier, M. Delvas fut renversé, précité et eut le bras gauche fracturé.

L'enquête ouverte aboutit à l'inculpation d'un certain nombre de personnes qui avaient été, vis-à-vis, autour de la maison.

Après en avoir délibéré, le tribunal condamne Vanrulle à 30 fr. d'amende avec sursis et 250 fr. de dommages-intérêts.

UN RIXE DANS UN ESTAMINET, A LILLE. — Le 9 mai dernier, dans un groupe de joueurs de billard, un rixe éclata dans l'estaminet de M. Alphons Vanmulle, rue Saint-Druon, à Lille, et s'y prolongea de telle sorte que les consommateurs qui s'y trouvaient furent injuriés et des gros mots furent échangés.

Après en avoir délibéré, le tribunal condamne Vanrulle à 30 fr. d'amende avec sursis et 250 fr. de dommages-intérêts.

LA RAQUETTE DES TRAMWAYS

Tourcoing, le 5 juin 1910.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix, L'article paru dans le Journal de Roubaix d'hier sous la rubrique: « La Raquette des Tramways » appelle quelques observations.

Il est possible que l'embourgeoisement des tramways près de la Grand-Place rende nécessaire l'établissement d'un boulevard, mais ce boulevard qui n'est pas démontré c'est qu'il est indispensable d'enfermer l'église Saint-Christophe dans cette boucle, de la boucler littéralement comme on le fait.

Au cas où cela n'est pas démontré, il est inutile de se demander si c'est bien la nécessité qui a

sovent, le duc et la duchesse ne chôment pas d'invitations. Le plaisir qu'Yvonne éprouvait à rencontrer « monsieur Arfou » n'avait pas diminué; par contre, elle n'avait pas perdu de sa fraîcheur, elle n'avait pas perdu de sa jeunesse.

Non, grand'mère; il ne s'attache jamais aux bonshommes. D'ailleurs, il n'est pas si fort. Il déclare qu'il cherche à se bien marier, tout bonnement, et que, n'étant pas riche, il doit séduire les jeunes filles par ses vertus.

CONCERTS & SPECTACLES

SALLE DES FÊTES SAINT-CECILE

Aujourd'hui lundi, 6 juin, à 8 h. 15 heures. Les fêtes de la Saint-Cécile. Les fêtes de la Saint-Cécile. Les fêtes de la Saint-Cécile.

CAFÉ LAITERIE DU PARC BARBIEUX

Lundi 6 juin 1910. Déjeuners et diners à partir de 10 heures. Concert symphonique. 8 prix.

CONCERT DU PARC LAMOTTE

Lundi 6 juin 1910. Déjeuners et diners à partir de 10 heures. Concert symphonique. 8 prix.

Compagnie des tramways de Roubaix et de Tourcoing

Horaires ligne H. — Pendant le concours de Tir. — Ligne H: Gare du Nord à la Gare du Pile et au Stand

Chemin de fer du Nord

Mutations. — M. Guilbert, chef de gare à Pont-A-Vendin, nommé à Lefors et non installé, est maintenu sur sa demande à Pont-A-Vendin.

M. Devrai, chef de gare à Montigny-en-Ostrevent, est nommé chef de gare à Lefors.

M. Triboulet, sous-chef de gare à Terognier, est nommé sous-chef de gare à Busignies.

M. Dewisme, chef de gare au Poirier, nommé à Pont-A-Vendin, passera à Montigny-en-Ostrevent.

M. Triboulet, sous-chef de gare à Terognier, est nommé sous-chef de gare à Busignies.

M. Dewisme, chef de gare au Poirier, nommé à Pont-A-Vendin, passera à Montigny-en-Ostrevent.

LA RECEPTION DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES PAR LES MINISTRES

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

LE PREMIER CONGRÈS MARITIME NATIONAL

La séance d'ouverture

Dimanche matin, dans une petite salle du palais des fêtes de l'Exposition, s'est tenue la première réunion du Congrès maritime national.

Au bureau, M. le député Franck président, entouré de MM. Schollaert, chef du Cabinet, et Davignon, ministre des Affaires étrangères; Beernaert, ministre d'Etat; Hervy-Cusin, Maroy, Smeesters, De Bruyn et d'autres dirigeants de la Ligue maritime.

Dans la salle, des armateurs, des marins, des financiers, des hommes politiques, le ministre Hellegers, le gouverneur Beco, les représentants de l'industrie maritime; Capelle, d'autres encore et à leur tête le roi, dont on a applaudi tout à l'heure tout particulièrement l'entrée, parce qu'on a compris la signification de son geste.

C'est M. Schollaert qui prend le premier la parole.

L'honorable chef du Cabinet rappelle d'abord les efforts accomplis par Léopold II pour développer notre marine et expose ensuite l'état de notre législation actuelle.

Cette législation, dit-il, doit être complétée si l'on veut assurer le développement de l'industrie des transports maritimes en Belgique.

Le ministre de l'agriculture et des colonies, M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce et de l'industrie; M. Ruau, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Georges Trouillot, ministre des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies; M. Charles Rolland, ministre de l'agriculture et des colonies.

LES ÉTOURDERIES

DE LA CHANOINESSE

PAR LÉON DE TINSEAU

l'hôtel Clerval, on se tint fort tranquille pendant l'hiver, ainsi que l'avait annoncé la duchesse. Elle donna chaque semaine, comme d'habitude, un dîner intime où l'on voyait toujours Jean et sa femme, dont la santé semblait meilleure.

Cette année-là, pour la première fois, Yvonne assista aux dîners hebdomadaires, ayant à ses côtés la fidèle Estienne, qui ne pouvait plus supporter à son âge trop d'impudences. Il n'était pas de fête à dire qu'Yvonne était devenue timide, car elle répondait toujours avec autant d'aisance que d'élégance à ce qui lui était dit. Mais elle parlait peu la première, et les jeunes gens invités, — il y en avait toujours deux ou trois, — promettaient entre eux qu'ils ne seraient jamais « firt ».

Parfois ces jeunes gens, le prince Agréant un peu plus souvent à son tour, mais pas assez pour faire naître l'idée d'une préférence sympathique chez la duchesse. D'ailleurs, le jour

naul mondain par excellence ne parlait jamais des dîners de l'hôtel Clerval. Par contre, il était rare qu'un numéro fût mis en vente sans qu'Argilane put y voir son nom. Le « chose imprimée » faisait son œuvre. Un jour, passant en revue les familles où existent plusieurs titres, le chroniqueur héraldique cita les Montbulauc, princes d'Argilane. La notice, bien documentée, mais très courte, était faite avec tant d'adresse que le frère aîné d'Antoine ne put résister à la tentation de se faire encore plus furieux, ne put protester, car, après tout, le titre appartenait aux Montbulauc et le journal avait son droit de laisser dans l'ombre la raison vraie de cet appanage. Bientôt on fut habitué à l'existence du prince d'Argilane presque autant qu'à celle d'une demi-douzaine d'autres à qui, pour être juste, la couronne fermée n'allait pas toujours si bien.

La fête A-propos semblait avoir été sa marine. Quand il entrait dans un salon, il était rare que quelqu'un n'eût point parlé de lui une demi-heure plus tôt; il devenait admis qu'il était spirituel; on cita les mots tombés de ses lèvres. C'était le seul reproche que lui faisait madame de la Gaudière, un peu portée à la jalousie sur ce point. Elle dit un jour à sa petite-fille de Melmont, qui vantait les saillies d'Argilane:

« Tu fais beaucoup de jolis mots, votre prince. Mais je voudrais bien, un jour, le voir en faire un. Il ressemble aux poules dont je mange les œufs tous les matins, sans les avoir jamais vus pondre. Il a de bonnes manières et m'amuse assez; toutefois je ne trouve pas que son esprit dépasse les autres.